

Article 3 – Risques en matière de durabilité – Dôm Régénération

1. Contexte et objectifs

Dom Régénération, Groupement Forestier d'Investissement (GFI), est spécialisé dans l'acquisition, la gestion durable et la valorisation de forêts françaises. En application de l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) et de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, cette politique vise à expliciter la manière dont les risques en matière de durabilité sont identifiés, évalués, et intégrés dans les décisions d'investissement.

2. Définition

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) susceptible, s'il se réalise, d'avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements du GFI.

Ces risques comprennent notamment les risques physiques (climat), les risques liés à la biodiversité, les risques de transition (réglementaires, réputationnels) et les risques sociaux ou de gouvernance.

3. Identification des risques ESG

a) Risques environnementaux

i. *Risques physiques :*

- **Sécheresse et stress hydrique** : réduction de croissance, mortalité, affaiblissement des peuplements.
- **Feux de forêt** : destruction du capital forestier, perte de valeur foncière, émission de GES.
- **Tempêtes, glissements de terrain, gelées tardives** : dégâts structurels et baisse de croissance.
- **Prolifération de parasites et pathogènes** (ex. : scolytes, maladies fongiques) amplifiés par le réchauffement climatique.
- **Réalisation de coupes rases** uniquement dans le cas d'une prolifération de parasites pathogènes (ex : scolytes).

ii. *Risques liés à la biodiversité :*

- **Perte de services écosystémiques** : régulation climatique, fertilité des sols, eau, pollinisation, lutte naturelle contre les parasites.
- **Dépendance aux services rendus par les écosystèmes**, évaluée à l'aide d'outils comme [ENCORE](#) (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) ou la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures).

iii. *Risques de transition :*

- **Nouvelles réglementations environnementales** (règlement Zéro Déforestation, zonages Natura 2000),
- **Renforcement des critères de certification** (PEFC/FSC) ou perte de certification,
- **Durcissement des réglementations forestières**,
- **Évolution défavorable du marché du bois** ou du prix de la tonne de carbone (perte de débouchés ou baisse des prix),
- **Perte de légitimité des labels** ou controverse publique.

b) Risques sociaux et de gouvernance

- **Sociaux** : contestations d'usage par des acteurs locaux ou populations locales, non-respect du droit du travail chez les exploitants ou sous-traitants, emploi irrégulier, atteinte aux droits des travailleurs, atteinte à la sécurité des exploitants ou sous-traitants.
- **Gouvernance** : manquements aux normes de gestion durable, conflits d'intérêts chez les exploitants, non-conformité ou de mauvaise application des certifications/règlements environnementaux.

4. Évaluation et priorisation des risques

Dom Régénération s'appuie sur :

- Une **cartographie des aléas** (feux, sécheresses, etc.) interdisant les investissements dans l'arc méditerranéen,
- Une **analyse de la vulnérabilité** des forêts (essences, âge, contexte topographique et climatique) faite en amont de toute décision d'investissement,
- Une **évaluation avant acquisition**, intégrée au processus de due diligence.

5. Stratégie de gestion des risques

- **Diversification** :
 - Géographique (majoritairement France entière à l'exception de l'arc méditerranéen),
 - Biologique (essences feuillues/résineuses),
 - Temporelle (jeunes peuplements / bois matures).
- **Sélection d'essences résilientes** au climat futur.
- **Obtention de certification PEFC et/ou FSC** dans les 24 mois suivant l'acquisition.
- **Assurance** systématique contre les risques climatiques (incendie/tempête).
- **Mesures en faveur de la biodiversité** : îlots de vieillissement, gestion en mosaïque, trames vertes.
- **Adaptation climatique** : les essences replantées sont choisies en fonction de leur résilience projetée aux futurs climats locaux (modèles climatiques régionaux).
- **Exclusions géographiques** : zones à risques élevés (ex : arc méditerranéen).

6. Gouvernance et mise à jour

La politique est révisée chaque année par la direction de la société de gestion. Un référent ESG est désigné pour superviser sa mise en œuvre et son suivi opérationnel. Elle est revue chaque année et publiée sur le site internet de [Dom Finance](https://www.dom-finance.com), et transmise sur demande aux parties prenantes.

Dernière mise à jour : 22/07/2025